



PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 28 juin 2018 - Eclépens

73 communes membres, 35 présentes, 38 excusées/absentes, équivalent à 123 suffrages sur 267, la majorité absolue est à 62 suffrages. (54 personnes présentes)

Sont représentées, les communes de :

Arnex-sur-Nyon, Begnins, Bogis-Bossey, Borex, Bougy-Villars, Buchillon, Bursinel, Chavannes-des-Bois, Corbeyrier, Corseaux, Cottens, Crans-près-Céligny, Cuarnens, Daillens, Denens, Dully, Eclépens, Féchy, Gilly, Gingins, Jouxens-Mézery, La Rippe, La Sarraz, Lavigny, Lussy-sur-Morges, Mauraz, Missy, Moiry, Montagny-près-Yverdon, Penthalaz, Penthaz, Prangins, Saint-Prex, Saint-Sulpice et Vich.

Sont excusées/absentes, les communes de :

Allaman, Aubonne, Bremblens, Chavannes-de-Bogis, Chéserey, Clarmont, Coinsins, Commugny, Coppet, Echandens, Etoy, Eysins, Founex, Genolier, Gimel, Givrins, Grens, Henniez, Le Chenit, Le Vaud, Lully, Mex, Mies, Montricher, Mont-sur-Rolle, Perroy, Rolle, Saint-Cergue, Saint-George, Saint-Oyens, Signy-Avenex, Tannay, Tolochenaz, Trélex, Vaux-sur-Morges Villars-Sainte-Croix, Vufflens-le-Château et Yens.

* * * * *

Points forts de l'assemblée générale

- *Présentation et adoption des comptes 2017*

Les comptes 2017, qui ont subi une perte de CHF 26'590.95, ont été adoptés à l'unanimité.

- *Adaptation des cotisations 2019*

L'AdCV voit son volume de travail augmenter et les dossiers traités sont de plus en plus complexes. Les comptes étaient à nouveau déficitaires en 2017 et le Comité a décidé de mettre en place un groupe de travail afin d'étudier les différentes possibilités. Le groupe a proposé une augmentation linéaire des cotisations de 30 centimes par habitant, proposition qui a été acceptée par l'assemblée.

- *RIE III vaudoise : conséquences financières pour les communes*

Mme J. Byrne Garelli, Présidente, explique les enjeux liés à la RIE III vaudoise. Suite à une intéressante discussion, l'assemblée demande :

- que le Conseil d'État réponde favorablement à la motion Claudine Wyssa en versant un montant de CHF 27 millions aux communes vaudoises en compensation du passage d'un taux d'imposition de 8.5% à 8.0% pour les entreprises,
- que le Conseil d'État traite rapidement et réponde favorablement à la motion Maurice Mischler en versant CHF 50 millions en compensation du manque à gagner pour les communes, en l'absence du Projet Fiscal Fédéral PF 17,
- que le Conseil d'Etat renonce à tout transfert de financement de l'AVASAD vers le Canton (basculé de deux points d'impôts) sans consultation préalable des communes vaudoises.

Ordre du jour :

1. *Introduction et souhaits de bienvenue.*
2. *Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 22 mars 2018 à Aubonne.*
3. *Présentation et adoption des comptes 2017.*
4. *Adaptation des cotisations 2019.*
5. *Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV :*
 - *Formations organisées par l'AdCV - préinscriptions,*
 - *RIE III vaudoise : conséquences financières pour les communes.*
6. *Atelier : quelles nouvelles compétences aux communes ?*
7. *Divers et propositions de l'assemblée.*

1. Introduction et souhaits de bienvenue

Madame Josephine Byrne Garelli ouvre la séance à 19h05 et souhaite la bienvenue à cette assemblée générale. Elle salue Mmes les Députées Laurence Créteigny et Martine Meldem, Mme Véronique Brocard, Syndique de Dizy, ainsi que Mesdames et Messieurs les Syndics et Municipaux.

Elle excuse l'absence de MM. Jean-Christophe de Mestral, Andreas Sutter et Hans Rudolf Kappeler, membres du Comité de l'AdCV.

Elle remercie chaleureusement M. Etienne Morier-Genoud, Vice-syndic d'Eclérens, ainsi que la Municipalité pour leur hospitalité. L'assemblée applaudit puis Mme la Présidente lui passe la parole.

M. Morier Genoud souhaite la bienvenue à l'assemblée et excuse le Syndic des lieux, M. Claude Dutoit, qui est en vacances. Il présente en quelques mots la commune : la première trace écrite remonte à l'an 814. La commune a fêté ses 1'200 ans il y a 4 ans déjà. De tout temps, Eclérens était un lieu de passage, on retrouve des voies romaines dans les champs.

Eclérens



Les armoiries d'Eclérens comportent un lion représentant les chevaliers : Eclérens faisait autrefois partie de la baronnie de la Sarraz, un ruban bleu symbolisant le canal d'Entreroches et un mont rappelant la colline du Mormont.

Le canal d'Entreroches a été utilisé entre 1650 et 1829 pour le transport de marchandises. Environ un siècle av. J.-C., la colline du Mormont abritait un lieu de culte celtique comprenant plus de 250 fosses. On y retrouva de nombreux squelettes.

M. Morier-Genoud présente ensuite un petit film réalisé sur la commune.

A l'issue de celui-ci, M. le Vice-syndic explique qu'Eclérens a la chance d'avoir plus de places de travail que d'habitants.

La Municipalité a un projet de local pompier avec une voirie et un abri PCi de 200 places qui doit être présenté au Conseil communal la semaine suivante.

Mme la Présidente remercie vivement M. le Municipal pour sa présentation.

2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 22 mars 2018 à Aubonne

La Présidente présente l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant faite, il est adopté à l'unanimité tel que présenté.

Mme Josephine Byrne Garelli passe maintenant au procès-verbal du 22 mars 2018 à Aubonne. Le procès-verbal n'apportant pas de remarque, il est, au vote à main levée, adopté avec deux abstentions.

3. Présentation et adoption des comptes 2017

M. Y. Raboud, Trésorier, prend la parole. Il passe en revue les comptes de l'association : le total des charges s'élève à CHF 325'332.30. Les différentes commissions ont été séparées afin de voir les sujets qui demandent le plus de travail. Concernant les produits, ils sont constitués des cotisations (participation des communes) et du compte remboursement de tiers, qui correspond aux vacations de l'AVASAD perçues par Mme Byrne Garelli.

L'AdCV a enregistré une perte de CHF 26'590.95.

M. Y. Raboud indique que le Comité propose de déduire la perte des réserves s'élevant actuellement à CHF 160'000.-.

M. Jean-Luc Vuagniaux, Syndic de Borex, lit le rapport des vérificateurs de comptes, signé par lui-même ainsi que par MM. Antoine Nicolas, Syndic de Begnins et M. Parviz Khamsy, Syndic de Bogis-Bossey. Il a été établi en date du 16 avril 2018.

Le rapport recommande à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge au Comité.

M. Raboud remercie M. Vuagniaux et MM. Nicolas et Khamsy pour leur travail.

M. Y. Raboud propose de soumettre les comptes à votation :

vu le préavis sur les comptes 2017, où les explications complémentaires et considérant que l'adoption des comptes 2017 est inscrite à l'ordre du jour, le Comité propose à l'Assemblée générale d'adopter les comptes et de lui donner décharge, ainsi qu'aux vérificateurs des comptes, pour l'exercice 2017.

L'Assemblée adopte les comptes à l'unanimité.

Mme la Présidente remercie M. Y. Raboud. Elle ajoute que depuis que le Secrétariat et le Comité ont été réorganisés, plus de tâches sont faites à l'interne au lieu de s'adresser à des consultants externes, par conséquent il est logique de comptabiliser ces pertes sur les réserves.

Elle passe maintenant à la nomination des vérificateurs de comptes pour l'exercice 2018. Il s'agit des communes de Bougy-Villars, Bremblens et Buchillon. Les suppléants sont Bursinel et Chavannes-de-Bogis.

4. Adaptation des cotisations 2019

Mme J. Byrne Garelli explique que l'association a augmenté ses cotisations il y a trois ans. Le Comité a nommé un groupe de travail afin d'étudier les cotisations, suite aux pertes comptabilisées en 2016 et 2017.

Elle passe la parole à M. Philippe Besson, Syndic de Penthaz et porte-parole du groupe de travail (GT).



M. Besson explique que le GT était composé des Syndics des Municipalités de Vich, M. Michel Burnand, et lui-même, Philippe Besson de Pent haz, ainsi que du Municipal de Vufflens-le-Château, M. Pierre Siegwart, de Mme Catherine Aebi, Secrétaire administrative et MM. Yves Raboud, Trésorier et Siegfried Chemouny, Secrétaire général. Les membres ont étudié la manière dont il conviendrait d'adapter les cotisations de l'AdCV afin de maintenir l'équilibre financier de l'association.

M. Besson rappelle les décisions qui ont été prises lors de l'assemblée générale du 19 novembre 2015. Les communes membres ont décidé ce qui suit :

- une augmentation des cotisations d'environ 10% correspondant à CHF 2.80 (au lieu de CHF 2.50) pour la tranche de 0 à 2'000 habitants, à CHF 2.20 (au lieu de CHF 2.-) pour la tranche de 1'000 habitants supplémentaires et à CHF 1.10 (au lieu de CHF 1.-) pour le solde d'habitants supérieur à 3'000;
- l'adoption du budget. Celui-ci impliquait une perte de CHF 17'850.- pour l'exercice 2016 (finalement, les comptes 2016 ont été meilleurs que prévu, avec une perte de CHF 8'890.55);
- l'éventualité que l'AdCV puisse à nouveau augmenter de 10% les cotisations en 2017.

Evolution de la situation depuis novembre 2015 : compte tenu notamment des résultats de l'exercice 2016, le Comité de l'AdCV a décidé de ne pas augmenter le montant des cotisations en 2017 et 2018.

Cependant, malgré le fait que l'AdCV compte une commune membre de plus qu'en novembre 2015, l'Association a connu deux années déficitaires successives (CHF 8'890.55 en 2016 et CHF 26'591.- en 2017). Le budget 2018 prévoit un déficit de CHF 25'710.-. Il faut noter que l'AdCV dispose de réserves à hauteur de CHF 160'000.- qui peuvent lui permettre de faire face à cette situation quelques années. Dites réserves ne sont toutefois pas destinées à amortir un déficit structurel chronique mais plutôt à financer des actions spéciales que l'AdCV décide de mener. Par ailleurs, le Comité a pris des mesures pour tenter d'augmenter le nombre d'adhésions et par là même les recettes, notamment en mandatant un de ses membres (M. Kappeler) afin de recruter de nouvelles communes.

Le groupe de travail s'est réuni le 1^{er} février 2018. Afin de préparer au mieux cette séance, les membres du GT disposaient des comptes 2016 et 2017, du budget 2018 ainsi que d'un fichier Excel permettant de calculer l'impact d'une hausse de cotisations. Les membres du GT ont ainsi pu tester immédiatement différentes variantes d'adaptations, soit en modifiant les tranches, soit en augmentant les cotisations d'un certain pourcentage, soit en les augmentant linéairement d'un certain nombre de centimes.

C'est finalement cette dernière option qui a été retenue. En fonction des projections effectuées, une augmentation linéaire de 30 centimes permettrait à l'AdCV de percevoir les CHF 25'000.- qui lui font défaut. Ainsi, les cotisations passeraient à CHF 3.10 (au lieu de 2.80) pour la tranche de 0 à 2'000 habitants, à CHF 2.50 (au lieu de CHF 2.20) pour la tranche de 1'000 habitants supplémentaires et à Fr. 1.40 (au lieu de CHF 1.10) pour le solde d'habitants supérieur à 3'000.

Selon les analyses effectuées, cette solution semble équitable et l'impact de cette hausse sur les communes membres serait très modeste. Pour la majorité, la hausse annuelle de la charge ne serait que de quelques centaines de francs.



En conclusion, les membres du Groupe de travail ont recommandé à l'assemblée d'accepter l'augmentation linéaire des cotisations de 30 centimes par habitant, telle que proposée. Cette adaptation entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'Assemblée.

Mme la Présidente remercie les membres du groupe de travail. Elle désire applaudir l'assemblée et la remercier pour la confiance qu'elle a exprimée au travers de son vote.

5. Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV

Formations organisées par l'AdCV - préinscriptions

M. S. Chemouny explique que, dès cet automne, l'AdCV proposera quatre premières formations :

- ateliers EIAP par M. A. Sutter,
- péréquation par M. J.-Y. Thévoz,
- facture policière par M. J.-C. de Mestral,
- élections complémentaires par lui-même.

Les cours dureront 1h30 environ et auront lieu dans les locaux de l'AdCV à Mont-sur-Rolle dès 20h00. Ils pourront être mis en place dès l'inscription de 8 participants. Le prix du cours s'élèvera à CHF 50.- par personne.

M. Chemouny ajoute que ces formations sont destinées aux élus des communes mais également aux membres de l'administration.

Les préinscriptions sont déjà ouvertes et une information sur le site internet ainsi qu'un courriel seront prochainement envoyés à toutes les communes membres.

RIE III vaudoise : conséquences financières pour les communes

Ces prochaines années, les communes vont subir d'importantes pertes fiscales :

- RIE III vaudoise : CHF 132 millions (au lieu des CHF 82 millions annoncés);
- Effets conjoncturels et encaissements fiscaux des années précédentes : 45 millions;
- Baisses d'impôts accordés par le Canton : CHF 21,5 millions.

Lors des négociations qui ont été entamées avec le Canton le 17 juin dernier, le Conseil d'Etat a formulé la proposition suivante :

Motion Wyssa : CHF 27 millions pour les communes alors même que selon lui, la perte causée par la baisse du taux de 8,5 % à 8 % pour les sociétés a été absorbée par la croissance économique;

Motion Mischler : CHF 23 millions pour les communes;

Postulat Lohri : le Canton prend intégralement à charge le financement de l'AVASAD moyennant le transfert de deux points d'impôts.

M. Pierre Burnier, Syndic de Bursinel, rappelle qu'il était membre de l'UCV il y a bien des années et qu'ils ont vécu les mêmes choses à Beaulieu lorsqu'on leur a imposé lors d'une réunion des changements, sous l'égide de l'ancien président. Il ressent que nous sommes dans l'émotionnel, ce qu'il ne juge pas bon. Il est d'avis que des choses concrètes doivent être faites. Selon lui, la base a effectivement son importance, mais un moteur doit la tirer. Ce moteur, dit-il, s'appelle AdCV ou UCV. Il pense que les deux associations doivent

prendre le lead, mais ne doivent pas attendre. Il trouve que nous sommes trop attentistes par rapport au Canton et il n'est pas d'accord avec cela. Il ajoute que la population élit des Députés qui doivent « tirer la machine » et aller dans le sens des communes. Il n'est pas d'accord avec la vision « aidez-nous », nous ne devons pas nous plaindre. Selon lui, nous sommes dans une action demandant une réaction, qui doit émaner des associations. Il a quitté l'UCV notamment à cause de ce genre d'attitude ; selon lui, il faut prendre le taureau par les cornes et agir. Il ajoute que nous avons déjà trop attendu et que l'on peut aussi refuser le dialogue. Concernant l'AVASAD, il se demande si les gens réalisent ce que deviendra le projet. Il fait référence à la séance de l'UCV le soir précédent à Savigny. Il est d'avis qu'il faut réagir maintenant et pas dans le futur. Il trouve insidieux le fait que des structures ou des systèmes de financement soient mis en place sans pouvoir répondre dans les délais, et cette situation dure depuis 10 ou 15 ans. Il ajoute que si tout ce temps, deux associations n'arrivent pas à être assez fortes pour dire stop, il se demande qui peut le faire, en tous les cas pas les petites communes, soit la base. Il encourage fortement l'AdCV à agir. Il s'adresse ensuite à la Députation, dont deux représentantes sont présentes dans l'assemblée. Selon lui, ça bouge un petit peu, mais il a fallu se battre pour en arriver là.

Mme Byrne Garelli lui répond que l'AdCV va se mobiliser, la Présidente va se mobiliser auprès de ses collègues Députés. Elle est d'avis que si ses collègues sont interpellés par plus de monde, par l'assemblée également, cela donnera plus de poids au niveau du Conseil d'Etat. Elle ajoute que les CHF 27 mio (de la motion Wyssa) doivent être obtenus, les CHF 50 mio (de la motion Mischler) doivent être donnés aux communes et l'AVASAD ne doit pas être touchée sans débat préalable. Elle termine en disant que c'est la position qu'elle a défendue le jour précédent, en séance.

M. Pierre Burnier ajoute qu'il faudra deux ans avant de mettre en place la motion Mischler, avant ce délai, le Conseil d'Etat n'est pas obligé de le faire.

La Présidente lui répond que la motion Mischler a été déposée au printemps et le Conseil d'Etat a effectivement une année pour répondre. Il peut donc faire trainer les choses. Elle ajoute que la commission des finances a accepté cette motion à l'unanimité, ce qui est rare. Le texte doit revenir devant le Grand Conseil, mais probablement par avant fin septembre.

Mme Martine Meldem, Députée, dit que le discours de M. Burnier lui fait du bien. Elle s'inquiète pour les communes depuis déjà longtemps et suit quand elle peut l'AdCV. Elle ajoute qu'une grande majorité du Grand Conseil est avec les communes. Des choses se font et peut-être qu'il faudra faire plus, dit-elle. Il y a effectivement des résistances au niveau du Conseil d'Etat.

Mme Laurence Créteigny, Députée, ajoute qu'il y a eu un postulat du Député M. P.-A. Romanens intitulé « pour une RIE III supportable pour tous ». Il demande que la RIE III vaudoise ne soit pas mise en application tant que la PF17 n'est pas sortie. Une résolution intitulée « RIE III, PF17, péréquation, rassurons les communes et les contribuables pour 2019 » a été signée par quasiment tous les groupes politiques de droite, c'est-à-dire le PLR, les Vert'libéraux et l'UDC. Ces deux objets ont été soutenus à l'unanimité. Effectivement, tout est maintenant dans le camp du Conseil d'Etat, il faut se battre contre, et elle rejoint les propos de sa collègue et de la Présidente, en disant que nous pouvons dire non. Ceci a été fait au niveau des ZIZA, ils se sont retirés du projet du Conseil d'Etat avec des communiqués de presse. Elle pense qu'actuellement il faut faire la même chose et ne pas les suivre sur cette proposition.

Mme Josephine Byrne Garelli soumet à l'assemblée les résolutions suivantes :

1. que le Conseil d'État réponde favorablement à la motion Claudine Wyssa en versant un montant de CHF 27 millions aux communes vaudoises en compensation du passage d'un taux d'imposition de 8.5% à 8.0% pour les entreprises,
2. que le Conseil d'État traite rapidement et réponde favorablement à la motion Maurice Mischler en versant CHF 50 millions en compensation du manque à gagner pour les communes, en l'absence du Projet Fiscal Fédéral PF 17,
3. que le Conseil d'Etat renonce à tout transfert de financement de l'AVASAD vers le Canton (basculé de deux points d'impôts) sans consultation préalable des communes vaudoises.

M. Robert Nicolier, Syndic de Corbeyrier, désire savoir si l'UCV est dans le même trend. Les deux associations doivent être très fortes. Il est d'avis qu'il est mieux d'avoir deux associations fortes et non une seule. Plus on sera solidaire les uns les autres, mieux ça vaudra. Il ajoute que dans une commune, c'est le législatif qui décide s'il accepte ou pas le budget qui lui est soumis. Par conséquent, nous pouvons faire la même chose avec le Conseil d'Etat. Il ajoute que la commune de Corbeyrier a été victime d'un abus de procédure pour un montant de CHF 15'000.— contre lequel elle a voulu se battre. Malgré le soutien d'un ancien Député, la seule réponse qu'il a obtenue est « on ne peut rien faire, l'Etat est un rouleau compresseur ». Vis-à-vis des citoyens, cette cause ne peut pas être défendue, termine-t-il.

La Présidente ajoute que lors de la séance avec le Conseil d'Etat qui s'est tenue le jour précédent l'assemblée générale, l'UCV et l'AdCV ont eu la même ligne jusqu'à la première interruption de séance du Conseil d'Etat. Puis un membre de l'UCV est venu en retard, M. G. Junod, et a discuté une proposition en bilatéral avec le Conseil d'Etat, sans avoir consulté ses collègues. Ce mode de travail n'est pas acceptable. Elle demande un signe clair de la part de l'assemblée afin qu'elle puisse écrire un message à ses collègues au nom de l'Association et aller de l'avant. Elle ajoute qu'elle ne connaît pas le fonctionnement de l'UCV et ne sait pas s'ils pourront consulter leurs membres avant les vacances.

Elle soumet au vote la résolution qui a été présentée tout à l'heure. Au vote à mains levées, la résolution est adoptée avec une abstention. Mme J. Byrne Garelli remercie les membres et indique que l'AdCV écrira à toute la Députation, avec copie au Conseil d'Etat. Elle les remercie également de leur confiance dans cette situation complexe.

M. P. Besson, Syndic de Penthaz, demande pourquoi l'AdCV n'écrirait pas un article dans le 24 heures pour annoncer sa position.

La Présidente est d'accord avec cette proposition et répond que l'association fera le nécessaire.

M. A. Clerc, Syndic de Saint-Sulpice, remercie l'AdCV et apprécie qu'une résolution aussi importante que celle-ci ait été prise. Il demande que l'AdCV informe l'UCV de ceci car nous avons aussi besoin de leur soutien. Il trouve qu'il serait maladroit de ne pas les en informer.

Mme J. Byrne Garelli remercie l'assemblée et indique que les communes membres recevront une copie de la lettre envoyée à la Députation et au Conseil d'Etat.



Prochaines assemblées générales

Les prochaines assemblées générales auront lieu le

20 septembre à Gimel : l'intervenant sera M. Frédéric Grognez de la Cour des comptes qui présentera les méthodes de travail de cette institution et le

29 novembre 2018 à Henniez : nous recevrons Mme Béatrice Métraux.

Sortie récréative 2019

La sortie récréative 2019 se tiendra à Cuarnens. Mme Byrne Garelli remercie la commune de sa proposition. Elle passe la parole à M. Frédéric Chapuis, Syndic de Cuarnens.

Le Syndic, au nom de sa Municipalité, fait part de son plaisir d'accueillir les membres de l'AdCV pour leur sortie récréative 2019. Le programme n'étant pas encore posé, il ne pourra par conséquent pas le dévoiler. Cuarnens est situé au pied du Jura, avec la vue sur les Alpes, des paysages uniques et une rivière traversant le village. Il se réjouit de rencontrer les membres afin d'avoir des échanges fructueux, pour le bien des villages, et il donne rendez-vous à l'assemblée à Cuarnens en 2019.

L'assemblée applaudit M. Chapuis.

6. Atelier : quelles nouvelles compétences aux communes ?

Une interruption de séance de quelques minutes est demandée afin que le Comité discute de la suite de l'assemblée, l'horaire étant dépassé et les ateliers devant durer 1 heure 30. La Présidente annonce ensuite une modification formelle de l'ordre du jour et l'annulation des ateliers. Ils sont reportés soit à la prochaine assemblée, soit lors d'une assemblée générale extraordinaire.

Elle soumet au vote la modification de l'ordre du jour qui est adoptée à l'unanimité.

Elle évoque tout de même brièvement les questions qui étaient posées lors de l'atelier.

Deux motions sont soumises au Grand Conseil actuellement. Elles demandent le transfert de la facture sociale au Canton contre une bascule du point d'impôt. Il y a également la motion Didier Lohri qui demande de transférer les coûts de l'AVASAD pour les communes au Canton moyennant une bascule de points d'impôts ou par la péréquation.

L'idée de l'atelier est que si l'on continue à basculer des points d'impôts vers le Canton, les ressources vont diminuer dans les caisses des communes. Elle ajoute que les communes devraient s'interroger sur les compétences qu'elles souhaiteraient reprendre.

Elle fait un bref historique : en 1996, le Conseil d'Etat a lancé le projet EtatCom pour désenchevêtrer les tâches, réduire les coûts, limiter les inégalités fiscales, améliorer les prestations et octroyer plus de liberté aux communes. Il y a eu trois paquets successifs, en 1999, 2001 et 2002. Une bascule de points d'impôts a eu lieu en 2004 qui a engendré quelques soucis, de sorte que certains éléments ont été corrigés ultérieurement.

Le Directeur de l'ACS, que nous avons reçu lors de notre AG en mars 2017 à Saint-Sulpice, avait dit que si les communes continuaient à transférer des compétences aux cantons, elles perdraient de leur autonomie.

Les faitières ont discuté avec la commission des finances. A cette occasion elles se sont dites qu'il y aurait peut-être des compétences dans l'aménagement du territoire, dans le domaine scolaire, le pré / para scolaire, à reprendre.

Lors des ateliers en 2017 sur la péréquation, plusieurs propositions sont venues spontanément : reprendre la responsabilité pour l'encaissement des impôts (un groupe de travail mené par M. P.-A. Schmidt, Syndic de Mies, travaille sur ce dossier actuellement),

plus de responsabilités dans les assurances sociales, les aménagements routiers à l'intérieur des communes, les bâtiments communaux scolaires ou préscolaires, l'école obligatoire, la gestion des bourses, l'accueil de jour, par exemple.

L'idée de l'atelier serait d'approfondir ces différentes pistes lors d'une discussion de 30 minutes, suivie d'une présentation des conclusions par table, et conclue par une discussion générale de synthèse.

Elle informe l'assemblée que ce sujet sera traité ultérieurement, il pourra peut-être faire l'objet d'une assemblée extraordinaire.

7. Divers et propositions de l'assemblée

Mme Byrne Garelli demande s'il y a des questions ou des remarques.

Mme M. Gaillard Houriet, Municipale à Bougy-Villars, indique à l'assemblée qu'elle a suivi un cours traitant de la loi sur la protection des données personnelles. Il a été donné par Mme C. Kerboas, préposée à la protection des données et à l'information ad interim. Elle a appris avec stupéfaction que tous les Municipaux doivent avoir une adresse e-mail au nom de la commune mais également les Conseillers communaux, les Conseillers généraux, et que tous les serveurs doivent être hébergés en Suisse. Les adresses mails personnelles n'ont pas le droit d'être utilisées. Les Cantons et les communes sont aussi soumis à la nouvelle loi européenne sur la protection des données qui vient d'entrer en vigueur. Elle pense que c'est un domaine qui touche les communes et qu'il est important d'en parler.

Mme Byrne Garelli remercie Mme Gaillard Houriet de son intervention et lui demande si elle dispose d'une documentation. Mme R. Aubert, Municipale à Féchy, enverra la présentation au secrétariat.

M. P. Besson, Syndic de Penthaz, a constaté que les Conseillers communaux de certaines communes utilisent sans aucune pudeur les nouveaux moyens techniques tels qu'Instagram pour insulter ouvertement des services communaux ou le personnel communal. Concernant l'EIAP, il désire connaître la position du Comité de l'AdCV concernant l'échange de courrier qui a eu lieu dernièrement. Certains milieux tentent par tous les moyens de défendre une formation maximum et très coûteuse pour l'encadrement.

Mme Byrne Garelli lui répond que l'AdCV a la même position que les membres de l'association qui étaient représentés au sein de l'EIAP, c'est-à-dire M. A. Sutter, Municipal à Tolochenaz et Mme J. Sala-Ramu, Municipale à Dully. Ces deux personnes ont participé aux travaux de l'EIAP avec une claire volonté d'alléger les charges pour les communes pour l'accueil parascolaire. Mme Byrne Garelli trouve personnellement qu'ils ont fait un très bon travail et ajoute que toutes ces objections proviennent des milieux professionnels qui sont très organisés et syndiqués. Elle invite l'assemblée à défendre le travail de l'EIAP. C'est un exemple de reprise de compétences par les communes sur un dossier qui les concerne de près afin de ne plus subir la loi des syndicats professionnels. Mme La Présidente invite les membres à défendre la position de l'EIAP.

Mme M. Gaillard Houriet ajoute qu'elle vient de participer à une séance et elle rejoint le point de vue de la Présidente. On lui a fait remarquer que la raison pour laquelle on demande toujours des gens de plus en plus compétents est que les parents ont de plus en plus d'exigences. Dès qu'il y a un souci, les parents prennent un avocat et ne vont même plus discuter avec l'école. Ceci pose problème.

Mme la Présidente lui répond que l'EIAP a fixé un cadre, le plus léger possible, afin que des petites communes puissent mettre en place un accueil parascolaire. Mais rien n'empêche une commune de mettre en place un cadre plus élevé, de dépenser plus, d'avoir plus de personnel, etc., c'est à elle de décider. Si les parents veulent un encadrement plus poussé, ils peuvent également payer davantage. Le cadre a été posé afin qu'il puisse être déployé dans tout le Canton dans des situations fiscales ou des contextes très variés.

M. J.-F. Meylan, Municipal à La Sarraz, explique qu'il n'est pas d'accord avec la présentation de Mme la Présidente. La proposition qui a été présentée est celle de l'inégalité. Ceci implique que des enfants auront des conditions optimales dans certaines communes et que les autres seront accueillis différemment. Personnellement, il trouve ceci choquant. Il ajoute que les associations professionnelles défendent des salaires mais également des compétences professionnelles. Il n'est pas pensable par exemple que ce soit les communes qui décident de la formation des enseignants et de ce qu'ils doivent enseigner ou pas.

Mme Byrne Garelli remercie M. Meylan de son intervention et ajoute qu'en tant que Présidente de l'AdCV, elle se doit de défendre le travail fait par l'EIAP et ses collègues. Il s'agit de Municipaux en place qui ont des compétences en la matière. Elle demande si d'autres Syndics ou Municipaux ont quelque chose à ajouter à ce sujet.

M. S. Roy, Syndic de Jouxten-Mézery, désire informer ses collègues qu'il y a une pression populaire énorme ainsi que du personnel éducateur. Il s'est renseigné et informe l'assemblée que les communes ne sont pas tenues de respecter la convention collective des éducateurs et éducatrices.

M. R. Zehnder, Syndic de Mauraz, revient sur les difficultés de sa commune pour financer l'assainissement des eaux usées, sujet qui a été abordé lors de l'assemblée générale du 29 septembre 2016 à Jouxten-Mézery. Il informe les membres que la commune a reçu de nombreux témoignages de soutien après cette séance, ce qui l'a beaucoup touché. Il ajoute qu'aujourd'hui la commune est bien avancée avec le PGEE et qu'il pense que, d'ici la dernière assemblée générale de l'année, il pourra présenter concrètement un plan financier aux communes qui pourraient soutenir Mauraz. Cependant, le Canton a imposé une clause : le PGA et le PGEE doivent être fait de pair. Or, la Municipalité vient de recevoir un courrier du Canton les informant que tous les points qui avaient été négociés durant les deux dernières années (et protocolés) concernant le PGA ont été refusés...

Mme J. Byrne Garelli remercie M. Zehnder de son intervention et passe la parole à un Municipal de Missy. Ce dernier informe l'assemblée que la commune de Missy allait bientôt être la première commune à faire opposition au tribunal administratif cantonal concernant le PGA. Le SDT a refusé le PGA de la commune, la commune a fait recours avec l'aide d'une avocate spécialisée. La Municipalité se tient à la disposition des membres pour toute question y relative.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie l'assemblée pour sa venue et invite tout le monde à partager le verre de l'amitié. Elle souhaite un bon été à tous les membres.

Pour le PV : Catherine Aebi

La séance est levée à 20h40

Calendrier 2018

- Jeudi 20 septembre 2018, assemblée générale à Gimel ;
- Jeudi 29 novembre 2018, assemblée générale à Henniez.

Annexes

- Présentation de l'AdCV